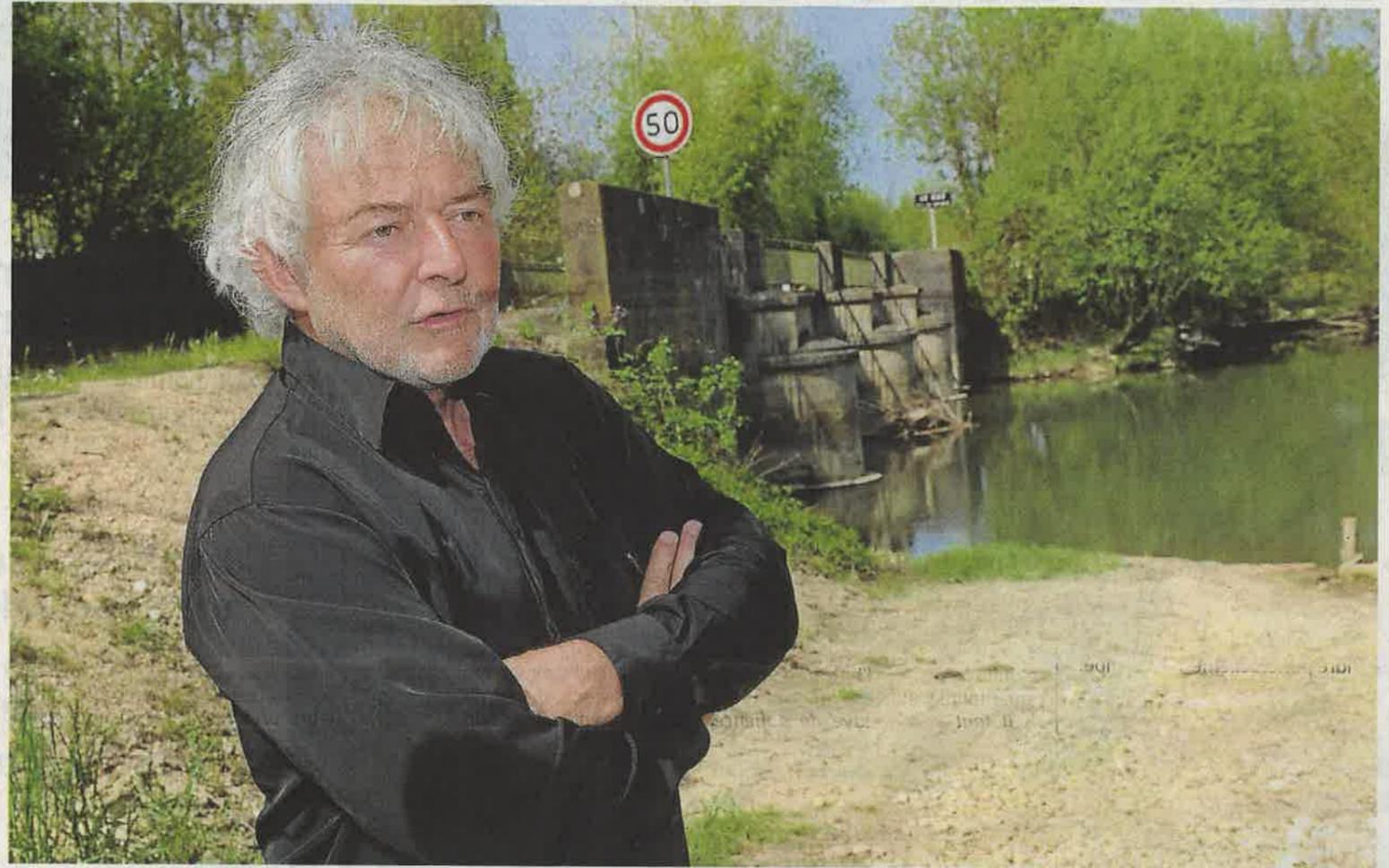


Marais poitevin cherche label

Yann Hélarly espère que le Marais va vite retrouver le label parc naturel régional qu'il a perdu.



Yann Hélarly estime que la nouvelle charte proposée aux communes est consensuelle. Il a bon espoir de récupérer le fameux label de Parc naturel régional.

Gérard CURÉ

redac.niort@courrier-ouest.com

Où va le parc interrégional du Marais poitevin ? Retrouvera-t-il un jour « son » label de parc naturel ? La question reste posée et semble plus que jamais à l'ordre du jour. Un immense espoir était né avec la nomination de Delphine Batho au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. La ministre connaissait le dossier, était même partie prenante et nul doute que le Marais allait retrouver un label bêtement perdu. La sortie anticipée du Gouvernement, de la députée des Deux-Sèvres aurait pu doucher les espoirs.

« La charte est consensuelle »

Il n'en est rien. Et les communes du Marais sont même invitées à délibérer sur un projet de charte de Parc naturel du Marais Poitevin. En préambule, ce projet annonce la couleur : « Issue d'une très large concertation,

associant l'ensemble des acteurs du Marais Poitevin (élus, administrations, socioprofessionnels, associations, habitants, experts), la charte consigne le projet de tout un territoire qui aspire résolument à redevenir « parc naturel régional ».

Le Syndicat mixte de gestion du parc sera appelé à coordonner la mise en œuvre du document, avec les moyens financiers et humains nécessaires.

Le président du parc, Yann Hélarly, un écologiste convaincu, explique : « Rien n'est encore gagné. Les communes du Marais vont toutes devoir délibérer sur ce projet de charte, d'ici à la fin de l'année. Il en est de même pour les communautés de communes, les départements concernés, les deux régions ».

Ensuite, le dossier entamera un long parcours, comme le confie Yann Hélarly : « Il va d'abord être transmis au ministère avec un avis de la préfète de Région, puis au Conseil national de protection de la nature, qui va lui-même donner un avis. Il atterrira ensuite à la Fédération des parcs régionaux, avant

d'être examiné par les ministres et le Premier ministre et de recevoir enfin, si tout va bien, le label de « parc régional ».

Voilà quelques années, cette tentative de reconquête avait échoué, les Vendéens, derrière Philippe de Villiers, ayant fait bloc contre. « Mais tout a changé », précise Yann Hélarly. « Ce qui posait problème, c'était la gestion de l'eau. Depuis qu'un Établissement public régional a été créé pour s'en charger, cette pierre d'achoppement a disparu. La charte est donc consensuelle ».

A SAVOIR

Geneviève Gaillard s'investit

Yann Hélarly souligne l'action des élus dans la tentative de conquête du parc : « Delphine Batho, comme ministre de l'environnement et comme députée, les deux présidents de région, Ségolène Royal et Jacques Auxiette ont beaucoup œuvré dans ce sens. Mais il

C'est peut-être en 2014 que la bonne nouvelle pourrait arriver. « Le cheminement est long », reconnaît Yann Hélarly, fataliste. « Mais si nous sommes le seul parc naturel régional en France à avoir perdu ce label, nous sommes quand même « Grand site de France » et « Destination européenne d'excellence ». Une telle récompense permettrait de faire avancer le développement économique, le tourisme, l'agriculture, la biodiversité, bref, le Marais Poitevin tout entier ».

faut aussi souligner l'action de Geneviève Gaillard, qui n'hésite pas à monter au créneau sur le sujet, à interpeller le Gouvernement, oralement et par écrit. Elle s'investit beaucoup dans ce dossier du Parc du Marais Poitevin ».